

Don

*Vu le Code de l'éducation,
Vu le décret consolidé n°2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Ecole normale supérieure de Lyon,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu le règlement intérieur,
Vu la décision n°2017-192 en date du 8 décembre 2017 relative à la composition du conseil d'administration de l'Ecole normale supérieure de Lyon,*

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 18 décembre 2017, prend la délibération suivante :

Article 1.

Le Conseil d'administration de l'ENS de Lyon a approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés le don du Président de l'association ANTS, Monsieur Vance Bergeron, d'un montant de 25.000€ (vingt-cinq mille euros) et dont l'affectation est prévue par le donateur au profit du laboratoire de physique de l'ENS de Lyon afin de financer la thèse de Madame Laura Lemahieu « Optimizing Functional Electrical Stimulation to promote Sports for the physically disabled » du 1er octobre 2017 au 31 décembre 2020.

Détail des votes : 25 votes favorables sur un total de 25 votants.

Fait à Lyon, le 18 décembre 2017,

Le Président de l'ENS de Lyon

Jean-François PINTON